

DECISION**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE****LA PRÉSIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDEArticle 1

Délégation est donnée à Mme Anne SCHOONEMAN, responsable administrative du laboratoire GéoRessources à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université les dépôts de plainte auprès des services de police concernant la vandalisation du véhicule Renault Master immatriculé CF-501-KA.

Article 2

Le Directeur général des services de l'université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 25 aout 2026

Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence et transmis au Recteur, Chancelier des universités le 25/08/2026